

Retrouvez dans ce numéro :

Edito

- Accueillir et informer les saisonniers

En bref...

- Un appel à projets
- Des formations

Notre dossier :

- Des réseaux au service des saisonniers

Sur le terrain...

- Quand saison rime avec insertion
- Des médiateurs du travail en station
- A la rencontre des saisonniers

Zoom sur :

- Le logement des saisonniers
- La pluriactivité en actes
- L'emploi touristique

Vos questions :

- Le remplacement de chefs d'entreprise par un GE

Vous avez des questions, ou un projet d'article pour les Pluriactualités ?

Envoyez-nous un message sur
messages@peripl.org

Vous voulez en savoir plus sur la pluriactivité ?

consultez le site
www.pluriactivite.org !

Edito

Il suffit parfois de peu de choses pour faciliter la vie des saisonniers et les aider à tirer profit de la saison. Quelques mots d'accueil, une ou deux bonnes adresses, une oreille attentive en cas de difficulté...

Mais comment faire pour aller à la rencontre d'un public à la fois volatile et isolé ? Sur certains territoires, où la saisonnalité s'avère plus "diffuse" et multiple qu'ailleurs, la solution la meilleure consiste à mobiliser les ressources existantes.

C'est ainsi que des points d'information émergent dans des missions locales, des espaces emploi, mais aussi des lieux de formation ou des offices du tourisme.

Cette logique de maillage d'un territoire n'a pas pour seul but d'économiser des moyens en les mutualisant. Elle vise aussi à mobiliser des personnes qui travaillent régulièrement en contact avec des saisonniers et/ou des pluriactifs. La tâche n'est pas toujours aisée, mais les journées d'échanges organisées tous les ans en Savoie entre des "personnes-contacts" semblent ouvrir une voie.

Car dans ce cas de figure plus que dans aucun autre, c'est le facteur humain qui fait la différence...

C. G.

En Bref...

Des formations

Le FAFIH (fonds de formation de l'industrie hôtelière) propose un programme de formations courtes à tous les professionnels de ce secteur, qu'ils soient permanents, saisonniers, extras ou demandeurs d'emploi.

Ces stages de Promotion Professionnelle et Sociale (PPS) correspondent à des besoins repérés localement.

De l'anglais à la sommellerie en passant par l'informatique ou la prévention des risques au travail, le programme est varié.

Le coût des stages est pris en charge par le FAFIH (hors frais d'inscription de 30 euros), ainsi que les déjeuners de travail pris en commun.

Pour en savoir plus :
www.fafih.com

Un appel à projets

La Fondation de France reconduit pour les années 2006 et 2007 un appel à projets intitulé "Initiatives solidaires et création d'emplois".

La fondation souhaite ainsi soutenir des services collectifs et solidaires créateurs d'emploi pérennes pour des personnes éloignées du marché du travail.

L'appel à projets et le dossier de demande de subvention sont téléchargeables sur le site :

www.fdf.org, dans les offres de subvention (domaine "emploi"). Les dossiers sont à déposer avant le 18 avril ou le 2 octobre 2006.

Dossier du mois

Des réseaux au service des saisonniers

Il est souvent difficile de diffuser auprès des saisonniers ou des pluriactifs des informations qui pourraient pourtant leur être utiles. Pour que guides et brochures trouvent leur public, des réseaux se mettent en place.

Certains territoires misent sur la présence de structures déjà bien repérées et fréquentées par les saisonniers pour développer, au sein même de ces structures, des points d'information spécifique. Au-delà d'une économie de moyens, la démarche vise à développer une dynamique de réseau.

De nouveaux points d'information des saisonniers

Dans la Vallée de la Drôme, la mission expérimentale "emplois saisonniers et pluriactivité" (voir *Les Pluriactualités* n°30) a porté ses fruits. En effet, 7 Points Info Relais vont désormais diffuser une information actualisée sur les emplois saisonniers et la pluriactivité dans la Vallée de la Drôme, du Diois et du Vercors.

Ils sont situés dans l'ANPE de Crest, le Site de Proximité du Diois, le Point Emploi de la Communauté de Communes du Vercors, et les 4 antennes de la Mission Locale à Crest, Die, Livron, et Loriol. Dans chacun de ces points, un conseiller est là pour guider toute personne souhaitant développer ou pérenniser une activité sur le territoire.

Sur place, il est possible de consulter un guide pratique de l'emploi sur le territoire, qui présente notamment les différents métiers et secteurs d'activités existant dans la vallée, avec un calendrier des saisons et des informations sur la pluriactivité et le travail saisonnier. On y trouve aussi un chapitre destiné aux employeurs qui souhaitent recruter, et des informations sur le droit du travail, la formation professionnelle, la création d'entreprise...

Il est également possible de consulter les deux guides du Centre de Ressources Interrégional Alpin sur la Pluriactivité et la Saisonnalité : le classeur de fiches techniques sur la pluriactivité et le guide des saisonniers et des pluriactifs.

Un tableau mural rappelle le type de renseignement accessible et les structures auprès de qui les trouver, avec leurs coordonnées.

Pour en savoir plus, contactez la Direction du Travail de la Drôme au 04 75 75 21 21.

Des Points Relais Saisons



Dans la vallée de la Maurienne, en Savoie, le réseau de Points Relais Saisons a vu le jour en décembre 2004, sous l'impulsion du Syndicat de Pays de Maurienne.

5 communes de la vallée et 18 stations de montagne se sont ainsi dotées d'un point d'information dédié aux saisonniers, dans un lieu facilement repérable. Qu'il s'agisse d'un espace emploi, d'un centre de formation à distance, d'un foyer-logement ou encore d'un office du tourisme, tous les Points Relais Saisons sont repérables à leur logo orange et bleu. Celui-ci signale la présence d'une documentation récente à la disposition des saisonniers, qui peuvent s'informer sur leurs droits, les possibilités de formation ou leur santé ... et connaître des coordonnées utiles.

Dans certains de ces points, une personne-relais peut répondre aux questions des saisonniers et les orienter vers les bons interlocuteurs. Le foyer de La Turra, aux Karellis, s'est équipé de trois ordinateurs pour faciliter la recherche d'un emploi sur Internet ou la rédaction de CV.

En décembre 2005, deux soirées d'accueil ont été organisées à Aussois et Valloire, et des permanences se tiendront en mars 2006 dans différentes stations pour faciliter la recherche d'un emploi ou d'une formation à l'issue de la saison. Elles seront assurées notamment par l'ANPE et la Mission Locale Jeunes de Maurienne, et complèteront le forum de l'emploi du 30 mars à Valloire.

Pour en savoir plus, contactez le Syndicat du Pays de Maurienne au 04 79 64 48 99.

A noter !

Les numéros verts ont la cote

Il existe en Dordogne un numéro vert sur l'emploi saisonnier*, et ce dispositif semble avoir séduit la Région Rhône-Alpes, qui envisageait une solution de ce type au cours de la rencontre de la saisonnalité du 20 octobre 2005.

Dans la Drôme, un numéro vert vient d'être mis en place par la Mutualité Sociale Agricole et la Chambre d'Agriculture.

Depuis le 1^{er} septembre 2005, les exploitants et les salariés agricoles peuvent s'adresser au 0 800 881 436, du lundi au vendredi de 9 à 12 heures pour identifier avec un conseiller les causes de leurs difficultés professionnelles ou familiales et chercher ensemble des solutions.

*lire *Les Pluriactualités* n°33

Quand saison rime avec insertion

Depuis novembre 2003, des demandeurs d'emploi se voient proposer d'alterner une saison viticole et une saison maraîchère dans le vignoble nantais.

L'initiative est née d'un groupe de travail au sein de la Mutualité Sociale Agricole de Loire-Atlantique. Il s'agissait de répondre aux difficultés de recrutement des uns et aux difficultés d'insertion des autres, en leur proposant 10 mois de travail sur l'année.

Des opérateurs emplois à l'œuvre

Des "opérateurs emploi" ont été engagés pour accompagner les saisonniers tout au long de leur parcours d'insertion, ainsi que leurs employeurs.

Leur rôle consiste dans un premier temps à informer et mobiliser des employeurs. Ensuite, des réunions d'information, des visites d'exploitations et des entretiens leur permettent de sélectionner des candidats à la saison, en fonction de leur motivation et leurs compétences. Ils assistent aussi aux entretiens d'embauche, et assurent une demi-journée de sensibilisation des employeurs sur l'accueil des nouveaux salariés et la sécurité au travail.

Pour la taille de la vigne, les contrats débutent par une formation. Les opérateurs emplois restent présents tout au long de chaque saison pour régler les problèmes qui pourraient surgir en-dehors du cadre professionnel.

Une formule à succès

Grâce à cet accompagnement, les demandeurs d'emploi entament la saison en toute connaissance de cause, et les employeurs savent qu'ils peuvent compter sur des personnes formées pour la saison suivante.

Depuis le début du dispositif en novembre 2003, 34 personnes en parcours d'insertion ont exercé un emploi saisonnier, allant pour la plupart jusqu'au bout de leur contrat. 11 ont été réembauchés d'une saison à l'autre et 3 ont été recrutées en CDI. L'une d'elles a été embauchée en CDI par deux viticulteurs dans le cadre d'un groupement d'employeurs.

Si le dispositif remplit bien son rôle d'insertion, la complémentarité entre le maraîchage et la viticulture s'avère cependant difficile à exploiter, dans la mesure où les postes diffèrent beaucoup, en terme de technicité et de plus ou moins grande autonomie.

Source : BIMSA de décembre 2005

Un accord novateur

En Savoie, les partenaires sociaux viennent à nouveau d'innover. Le Medef, la CFDT et la CGT ont signé le 19 décembre 2005 un accord qui permet de désigner des médiateurs sociaux du travail dans les stations de montagne.

Dans un premier temps, c'est à Courchevel que l'expérience débutera. Des représentants de salariés saisonniers et d'employeurs de main-d'œuvre saisonnière travailleront en binômes, à Courchevel 1650 et 1850. Ils traiteront des différends individuels qui pourraient survenir entre un employeur et un salarié en contrat saisonnier.

Cette médiation se situe en amont d'une éventuelle démarche prud'homme. Elle vise à prévenir le conflit par une bonne information et une rencontre avec les protagonistes, organisée dans les locaux de l'Espace Saisonnier à Courchevel 1650. Les temps d'absence et les frais de déplacement de tous les médiateurs pourront être indemnisés par la Direction du travail.

A l'issue d'une évaluation menée en fin de saison, le Comité Départemental d'Expérimentation pourra prolonger ou ajuster l'expérience, voire la dupliquer dans d'autres stations.

A la rencontre des saisonniers

La CFDT a mis au point, comme d'autres syndicats, un guide des saisonniers qu'elle s'appête à diffuser dans certaines stations de montagne. Il s'agit pour les militants de rencontrer des salariés saisonniers sur leur lieu de travail, pour leur remettre de l'information sur leurs droits.

A Montgenèvre (05), l'opération se déroulera le 11 février, en partenariat avec des syndicalistes italiens. Une permanence permettra de venir s'informer auprès de conseillers prud'hommes.

Dans les Pyrénées Orientales, ce type d'opération se déroulait généralement sur le littoral. La CFDT sera présente pour la première fois à Font-Romeu, Les Angles et dans d'autres stations entre le 8 et le 10 février. Des outils de prévention contre les Infections Sexuellement Transmissibles (IST) seront également distribués, en partenariat avec l'association Aides.

Dans les Vosges enfin, les militants se déplaceront le 23 février en se rendant successivement à La Bresse, Ventron et Gérardmer.

Agenda

Février

- du jeudi 9 au dimanche 12 à Lyon (69) : **10^{ème} Mondial des Métiers**
- jeudi 16 à Montpellier (34) : **La réglementation des nouvelles formes d'emploi**
- vendredi 24 à Nice (06) : **Rencontre franco-italienne sur les nouvelles formes d'emploi**
- mardi 28 à Avignon (84) : **Colloque sur les groupements d'employeurs**

Mars

- lundi 6 à Avoriaz (74) : **Journée "Plaine saison, pleine santé !"**
- mardi 7 aux Ménuires (73) et à Val Thorens (73) : **Dépistage anonyme et gratuit du sida et des hépatites**
- mardi 7 et mercredi 8 à La Clusaz (74) : **Journées "Plaine saison, pleine santé !"**
- lundi 13 à Tignes (73) : **Forum de l'emploi saisonnier**
- mardi 14 à Val d'Isère (73) : **Forum de l'emploi saisonnier**
- mardi 14 à l'Alpe d'Huez (38) : **Dépistage anonyme et gratuit du sida et des hépatites**
- mercredi 15 à Courchevel (73) : **Forum de l'emploi saisonnier**
- lundi 20 à Saint-Martin de Belleville (73) : **Forum de l'emploi saisonnier**
- mardi 21 à La Plagne (73) : **Forum de l'emploi saisonnier**
- vendredi 24 aux Arcs (73) : **Forum de l'emploi saisonnier**

Zoom sur :

Le logement des saisonniers

Deux guides du logement aidé pour les salariés saisonniers du tourisme viennent de paraître simultanément, à l'usage des élus locaux.

Une version nationale, publiée par les ministères chargés du logement et du tourisme en collaboration avec l'Union d'Economie Sociale pour le Logement (UESL), est notamment disponible sur le site : www.tourisme.gouv.fr

Une version haut-savoyarde, réalisée en collaboration avec la direction départementale de l'équipement et un groupe de travail sur le logement des saisonniers, est disponible auprès du CILSE (organisme collecteur du "1% logement").

Contact : 04 50 52 80 09.

La pluriactivité en actes

Les actes de la journée-rencontre du 24 mai 2005 sur la pluriactivité, les très petites entreprises et

l'emploi dans le Haut Languedoc rappellent les résultats d'une enquête menée en 2004.

L'un des intervenants remarque que "beaucoup d'employés qui ont un CDD renouvelé d'année en année sont considérés par l'entreprise comme des permanents et apparaissent comme tels dans l'enquête". Parmi les autres sujets évoqués au cours de cette rencontre, on note un projet de formation à la pluriactivité, en cours de réflexion.

Pour en savoir plus, contacter le DAATEP2 au 04 67 95 16 46

L'emploi touristique

Le bilan de l'année touristique 2005, présenté en Conseil des Ministres le 25 janvier 2006, fait état d'une croissance de l'emploi, surtout dans le domaine de l'hôtellerie-restauration et des agences de voyages.

Le tourisme rural crée également de nombreux emplois, et représenterait 160 000 emplois, y compris saisonniers.

Source : www.tourisme.gouv.fr

Vos questions



Peut-on recourir à un groupement d'employeurs pour remplacer un chef d'entreprise ?

Oui, c'est possible. La loi d'orientation agricole de 1995 permettait déjà de créer un groupement d'employeurs pour remplacer des chefs d'exploitation, pendant leurs congés ou une formation par exemple.

Cette possibilité a été ouverte à tous les autres secteurs d'activité par un décret du 21 septembre 2005. Désormais, les chefs d'entreprises artisanales, industrielles et commerciales ainsi que les personnes physiques exerçant une activité libérale peuvent adhérer à un groupement d'employeurs dont l'activité principale est de remplacer ces chefs d'entreprises.

Le remplacement peut s'effectuer lorsque l'absence est due à une maladie, une maternité, un décès, un congé, une formation professionnelle ou un mandat professionnel, syndical ou électif.

Les contrats de travail conclu par le groupement peuvent ne pas mentionner les utilisateurs potentiels et ne préciser que la zone géographique d'exécution du contrat, qui doit prévoir des déplacements limités.

Source : décret n°2005-1214 du 21 septembre 2005

Les Pluriactualités ! - Directeur de Publication : Jean-Marc Cross - 97 A avenue de Genève, 74000 ANNECY.

Rédaction : Miryam Blanchon, Christian Gilquin, Adeline Parenty

Imprimé par SEA 74 / PERIPL, 97 A avenue de Genève, 74000 ANNECY – Tél. : 04 50 67 57 05 – messages@peripl.org

ISSN : 1634-8079 - Diffusion moyenne : 1 100 exemplaires - Périodicité mensuelle

Première publication : janvier 2002 - Dépôt Légal : à parution - Marque déposée